

Comment est née et a survécu la revue « Assurances »

Gérard Parizeau

Volume 50, Number 1, 1982

Numéro spécial du cinquantenaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1109529ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1109529ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Parizeau, G. (1982). Comment est née et a survécu la revue « Assurances ». *Assurances*, 50(1), 111–116. <https://doi.org/10.7202/1109529ar>

Article abstract

The Author, founder and director of this publication, recalls how it was born and progressed throughout the years.

"Assurances" till now has been very much alive because of his determination, courage and tenacity along with extensive knowledge of insurance per se. His great talent as a writer naturally completed the requirements for success.

Numerous faithful collaborators have also contributed to keep up interest, along with our subscribers.

These pages contain a perfect blend of numerous anecdotes through which one captures the visionary soul of the author that he always was and still is.

Comment est née et a survécu la revue «Assurances»

par

GÉRARD PARIZEAU⁽¹⁾

The Author, founder and director of this publication, recalls how it was born and progressed throughout the years.

111

“Assurances” till now has been very much alive because of his determination, courage and tenacity along with extensive knowledge of insurance per se. His great talent as a writer naturally completed the requirements for success.

Numerous faithful collaborators have also contributed to keep up interest, along with our subscribers.

These pages contain a perfect blend of numerous anecdotes through which one captures the visionary soul of the author that he always was and still is.

Rémi Moreau



J'avais trente-deux ans: l'âge où on n'hésite devant rien. Je sortais d'une collaboration avec M. Olivar Asselin, qui avait été à la fois extrêmement féconde et difficile, et j'avais pris goût à l'écriture. D'autant plus que je désirais acquérir une certaine facilité d'expression qui ne s'obtient qu'à l'usage. Je me disais aussi que le domaine dans lequel j'étais depuis quelques années était à peu près en friche, tout au moins en français au Canada. Une revue me paraissait donc l'occasion à la fois d'un enrichissement personnel, d'une discipline et d'un service à rendre à ceux qui, voulant parler d'assurance, avaient quelque difficulté à le faire, faute de vocabulaire.

Comme mon maître, M. Edouard Montpetit, avait été rédacteur en chef de la *Revue trimestrielle* pendant de nombreuses années, j'allai le

⁽¹⁾ M. Parizeau est directeur-fondateur de la Revue *Assurances*, organe officiel du groupe Sodarcac.

voir à son bureau de l'Université, rue Saint-Denis, et je lui expliquai mon projet. Je me rappelle qu'il leva les bras au Ciel en disant: «Gérard, c'est possible, mais vous cherchez donc toujours les occasions de soucis!» J'étais fixé sur son opinion, mais elle ne devait pas m'empêcher d'agir, pas plus que la réflexion de mon père quand il me dit tout bonnement: «Mais comment feras-tu pour écrire sur l'assurance pendant plus de six mois?» Il faut dire que, chirurgien, il connaissait peu les questions dont j'allais traiter.

112

Voilà les débuts d'une revue qui devait durer cinquante ans. Au départ, elle était une feuille de quatre pages paraissant mensuellement, puis, comme l'effort était trop grand, elle se transforma en revue trimestrielle. Je veux rendre ici hommage à ces lointains lecteurs, collaborateurs et annonceurs qui, en acceptant de travailler avec moi, ont rendu possible le journal et la revue et m'ont empêché, à certains moments, de mettre celle-ci de côté comme une chose sinon inutile, du moins bien lourde à porter. Je crois qu'elle a rendu service. C'est ma seule justification d'avoir tenu contre vents et marées.



Les débuts ont été difficiles, même si une première initiative de ce genre, avec *L'Actualité économique*, m'avait servi d'apprentissage. À nouveau, je constatai que, parmi ceux qui connaissaient leur sujet, bien peu pouvaient ou voulaient écrire un article. Et puis, il y avait cette question de vocabulaire qui, en français, n'existait pratiquement pas au Canada ou était trop souvent une traduction littérale de l'anglais au français. Ainsi, on disait «responsabilité légale» pour «responsabilité civile» et «assurance-feu» pour *fire insurance*. Certains avocats insistaient pour que les clauses dites «françaises» correspondissent à peu près exactement à l'anglais – lequel était en fait plus de l'américain que du *King's English*. D'autres, en parlant d'assurance-accidents, n'hésitaient pas à écrire «amputation par retranchement». La plupart employaient de préférence des termes reconnus par la pratique et par les tribunaux; ce qui donnait à leur vocabulaire un caractère sacrosaint, contre lequel je ne pouvais rien que protester et essayer de préciser. Fort heureusement, petit à petit, je fus appuyé par un certain nombre de techniciens qui accordaient à leur langue une grande valeur de civilisation.

Je demandais des articles ici et là; parfois, je les obtenais assez facilement. Plus souvent, je devais revenir à la charge par tous les moyens à ma disposition: lettres, téléphones, télégrammes. Et puis, avec les années, j'y renonçai. Et c'est ainsi qu'apparurent, parmi mes collaborateurs, les fidèles Jean Dalpé, J.H. et J.D.⁽¹⁾ qui, dans l'ordre, traitaient les sujets les plus litigieux et les plus difficiles, à un moment où la documentation en français, utilisable au Canada, était peu nombreuse. Souvent, Jean Dalpé, en toute simplicité, critiquait à tort ou à raison, la *Canadian Underwriters Association* ou certaines pratiques qui ont évolué depuis. Certains n'aimaient guère ses opinions. Au point qu'un jour, ils allèrent consulter ***, grand avocat spécialisé dans les questions d'assurance. Après avoir déploré la qualité des conditions dites statutaires, Dalpé avait osé se demander si, parmi les «articles de vertu» qu'assurait alors la police d'assurance contre l'incendie, on comprenait les ceintures de chasteté. *** rit tout simplement, et les choses en restèrent là: les textes d'assurance attendant d'excellents traducteurs, comme François Vézina et, beaucoup plus tard, Pierre Beaudry, pour s'expurger. Plus tard aussi, des avocats, des techniciens de bonne volonté reprirent les polices d'assurance automobile, puis contribuèrent à modifier la loi. Plus tard encore, d'autres hommes de bonne volonté et de grand savoir la reprirent complètement, en collaboration avec le service des Assurances. Il était temps, car la police d'assurance incendie, comme la police de responsabilité civile et d'automobile, avaient laissé bien loin derrière une pratique évoluée.

Dans l'intervalle, je faisais ma petite part dans la Revue, tout en me sentant bien isolé à certains moments.

À un moment donné, j'avais annoncé la publication d'un livre qui n'était pas encore écrit, mais qui parut partiellement et par tranches dans le journal «Assurances». Le livre contenait un chapitre consacré à un vocabulaire puisé dans des documents venus de France et de Belgique: des polices, des circulaires, un manuel technique de La Nationale de Paris, un livre sur l'installation des extincteurs automatiques, des tarifs et des journaux techniques; bref, des documents que j'avais fait venir par le truchement d'amis ou de correspondants.

En 1935 donc, mon premier livre vit le jour, tiré en partie du journal que mensuellement je faisais paraître grâce à un travail acharné. Mes

⁽¹⁾ Noms de plume d'un même auteur.

affaires me fournissaient les éléments techniques voulus, base de mes recherches. À partir de 1938, je les utilisai pour mes cours à l'École des Hautes Études Commerciales. Et c'est en partant de là que j'écrivais des textes qui, à leur tour, remplissaient la revue trimestrielle. Tout cela était du travail du soir et de fins de semaine, auquel consentait bien gentiment ma femme. De son côté, elle meublait ses loisirs en prenant part à des mouvements d'ordre social, à une époque où le bénévolat rendait les plus grands services sans se heurter aux syndicats. Grande liseuse, le soir, elle lisait les livres les plus variés que lui offrait la bibliothèque familiale déjà abondamment pourvue.

114

Dans mon premier ouvrage, on trouvait à côté d'études techniques, une petite histoire de l'assurance au Canada, écrite à la suite de mes propres recherches et des documents que Monsieur Vallée, du groupe de Saint-Hyacinthe, avait réunis. Ce fut pour moi une précieuse source de documentation à laquelle je puisai avec l'autorisation de l'auteur qui avait renoncé à publier. Quels moments intéressants furent pour moi cette course aux documents, auprès de sociétés installées au Canada depuis le début du dix-neuvième siècle! À cette époque, Phoenix de Londres et Royal avaient leur siège canadien à Montréal. Or, les murs de leurs bureaux étaient couverts de vieux documents que je faisais photocopier. Le groupe Royal était dirigé à ce moment-là par M. Henri Labelle. Il n'aimait pas trop les coups de griffes donnés par J.H., J.D. ou Jean Dalpé à la *Canadian Underwriters Association* qu'il présidait. Malgré cela, il me donna un peu plus tard une collection de vieux documents réunis par son beau-père, le juge Sicotte, et dont il avait hérité. J'y ai trouvé, comme dans les pièces déposées au tribunal au cours d'un procès intenté à la C.U. A., tout ce qu'il me fallait pour exposer en détail l'organisation et le fonctionnement du syndicat professionnel qui, de Montréal, imposait ses règles, ses tarifs et ses textes à l'industrie.

Les années passèrent. Souvent, pour boucher des trous, je puisais dans un vocabulaire d'assurance sur la vie publié par la Sun Life à l'usage de ses agents. Puis, Pierre Beaudry vint à la rescousse avec ses excellentes chroniques de terminologie. Chaque année, pendant vingt ans, je puisai abondamment dans les textes que le «Rendez-Vous de Septembre» mettait à la disposition de ses membres réunis à Monte-Carlo. J'en étais au point que M. André Roux, président-fondateur du *Rendez-Vous*, me demanda un jour d'y parler de l'assurance au Canada.

Auparavant, M. Georges Lafrance m'avait fait insérer pendant un certain nombre d'années dans la Revue le répertoire des agents et courtiers d'assurance, autorisés à traiter d'assurance dans la province. Cela ne rapportait guère à la Revue qu'un certain prestige, car la liste faisait l'objet d'un tiré à part dont elle ne tirait rien.



Graduellement, des collaborateurs de bonne volonté vinrent à la rescousse: membres de notre personnel, associés ou clients qui, ici et là, présentaient des travaux et me les confiaient ensuite pour publication. La Revue prit ainsi plus d'importance, tout en évitant le mauvais exemple donné par la grenouille du bon La Fontaine. Elle continua de paraître contre vents et marées, même si son directeur devait souvent arrondir un revenu insuffisant, malgré la bonne volonté des annonceurs et des abonnés. Je me rappelle avec beaucoup d'amusement une anecdote à laquelle étaient mêlés mon ami Jules Derome et un lecteur de Shawinigan Falls. Un jour que j'assistais à un colloque, Derome me dit: «Viens, je vais te présenter un de tes lecteurs de la région». Ravi, je me précipitai vers lui, en lui exprimant ma joie de faire la connaissance d'un ami de la revue. Mon enthousiasme lui parut de mauvais aloi. Et il me dit comme cela: «Suis-je un de vos rares lecteurs? Si oui, j'annule mon abonnement immédiatement». Heureusement, Jules Derome vint à la rescousse et je ne perdis pas l'abonné dont j'avais un grand besoin. Leur nombre augmentait modestement d'année en année; certaines sociétés, par exemple, ayant accepté de souscrire un certain nombre d'abonnements pour leur personnel.

115



Parfois, certains lecteurs grognaient et menaçaient d'annuler leur abonnement ou leur contribution, devant les écrits peu respectueux de Jean Dalpé. Un jour, par exemple, un lecteur me demanda son adresse pour lui exprimer sa protestation. Je le calmai du mieux que je pus, en lui disant: «Dalpé est un brave garçon, plein de bonne volonté, un peu vif, d'esprit critique, mais assez renseigné dans l'ensemble. Que vous n'aimiez pas ses écrits, dites-le-lui, mais continuez de le lire car il est assez au courant et il est un homme de bonne volonté, à une époque où

Jules Romain célèbre leurs vertus et leurs défauts, il est vrai, en vingt volumes.» L'argument était faible, mais il conserva un ami à la revue.



116

Les années passèrent. Le groupe Gérard Parizeau, Ltée se forma. Il entra dans le *holding* constitué par Sodarcan. Alors, il devint beaucoup plus agréable et facile de faire paraître la revue, même si l'imprimeur avait des sautes d'humeur et de prix. Je trouvai parmi le personnel des collaborateurs fidèles, comme parmi certaines gens de l'extérieur: avocats, actuaires, experts-comptables et assureurs, qui apportaient à la revue leur compétence et leur spécialité. C'est ainsi que si, un jour, il avait été possible de faire paraître un numéro entier de la revue sous la signature des quatre Parizeau (père et fils), d'autres numéros furent entièrement consacrés à des spécialités comme l'assurance de responsabilité professionnelle ou l'informatique, dont les articles étaient dus à des collaborateurs recrutés parmi les membres du *holding*. C'était le couronnement d'une longue patience, allant même jusqu'à la ténacité ou l'entêtement, diront ceux qui n'ont pas toujours aimé le sens de certains articles, qu'ils fussent de G.P., de J.H., de J.D., de Jean Dalpé ou même du directeur qui, depuis près d'un demi-siècle, tenait la barre d'un bateau qui, parfois, tanguait ou roulait dangereusement.

Le mouvement ouvrier au Canada, 1902-1960, par Irving Abella. Le mouvement coopératif dans les Prairies, 1900-1955, par Ian MacPherson. Société historique du Canada. Ottawa.

Ces deux brochures nous apportent des renseignements intéressants sur l'évolution de deux mouvements d'importance inégale en nombre, mais qui sont une remarquable initiative de deux mouvements différents. Dans le premier cas, il s'agit du mouvement ouvrier et de son évolution depuis 1902. Dans le second, le travail est consacré au mouvement coopératif à peu près durant la même période. Le lecteur prendra sûrement connaissance avec intérêt de ces deux études qui portent sur des mouvements faibles au début, mais qui ont pris une importance considérable par la suite. Le mouvement ouvrier, en particulier, se range parmi les influences dominantes à l'heure actuelle, autant dans le domaine qui le concerne directement que dans l'orientation politique du travail par les gouvernements provinciaux et fédéral.